

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 440

présenté par
M. Charié, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 38

Dans la dernière phrase de l'alinéa 4 de cet article, après le mot :

« annuel »,

insérer les mots :

« des travaux statistiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec la rédaction du II.